



ARRÊT PENSION ALIMENTAIRE

Par **MIKL85**, le **20/10/2019** à **15:28**

Bonjour,rrnrje me permets de vous contacter afin de savoir s'il était possible de faire arrêter la pension alimentaire que je verse à mon ex conjointe pour notre fils qui va avoir 20 ans le mois prochain. En effet, il a effectué un BAC S qu'il a eu au rattrapage (sans avoir le BAC de français passer en 1ére), il a poursuivi ses études en effectuant une licence d'anglais (1 an) l'année suivante et là, il vient de rentrer à la Sorbonne en littérature française.rnrnJe pense qu'il ne sait pas quoi faire encore dans sa vie et ayant très peu de contact avec lui à cause de sa mère, je sais plus quoi faire? Pourriez-vous me dire comment faire?rnrnBien cordialement
M. GAUTHIER Michael

Par **morobar**, le **21/10/2019** à **08:48**

Bonjour,rrnrnAinsi exposé, c'est sans espoir.rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F991>